

Détain-et-Bruant, le 4 mars 2022

Madame le Maire de Détain-et-Bruant

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-
Georges
3, Rue Jean Moulin
21701 NUITS-SAINT-GEORGES CEDEX

Objet : Tarif du Droit de raccordement à l'assainissement collectif

Monsieur le Président,

Les habitants de la commune de Détain et Bruant ont été informés début janvier par la diffusion d'une note du service Assainissement de la Communauté de Communes qu'ils avaient, comme prévu, 2 ans pour se raccorder au nouveau réseau d'assainissement collectif enfin terminé. Dans cette même note, il était précisé que le tarif de raccordement était de 1 300 € jusqu'au 31 décembre 2022, avant une augmentation au 1^{er} janvier 2023, augmentation non précisée dans la note mais dont le futur montant de 2 500 € n'a pas tardé à circuler parmi les foyers concernés.

Rapidement, de nombreux conseillers municipaux ont été interpellés par des propriétaires sur cette augmentation qui, de fait, rend obligatoire le raccordement avant le 31 décembre 2022, sous peine d'une facture de 1 200 € supplémentaires.

Comme vous le savez, si les habitants ont été prévenus très tôt du coût de raccordement d'environ 1 300 €, à des fins d'anticipation de cette dépense, les travaux ont cependant été maintes fois retardés, et la réalisation de ce réseau a même été remise en cause. Le délai de 2 ans pour le raccordement permettait donc aux habitants d'anticiper cette dépense exceptionnelle une fois le réseau devenu réalité, notamment ceux ayant le moins de ressources financières.

Cette réduction du délai de raccordement plonge certains propriétaires dans des difficultés. En effet, si la Communauté de Communes propose un paiement de cette participation en plusieurs fois, ce n'est évidemment pas le cas des entreprises sollicitées pour effectuer les travaux, souvent de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros. Les propriétaires ne pouvant financer le raccordement dès cette année se verraient donc infliger une double-peine : une participation deux fois plus chère qui leur ferait repousser encore ce raccordement, les exposant à une majoration de leur facture d'eau.

J'insiste sur le fait que les habitants sont très choqués de cette façon de procéder et considèrent qu'il existait un contrat moral avec la Communauté de Communes, consistant à laisser deux ans pour un raccordement à 1 300 €.

Par ailleurs, de nombreux habitants feront appel à l'entreprise locale de travaux, par habitude, par confiance et pour soutenir les entreprises du village, ce qui ne peut être que positif étant donnée l'importance de limiter les émissions de CO2 liés aux déplacements. Or, si tous les foyers devaient être raccordés d'ici la fin de l'année, cette entreprise ne serait pas en capacité de le faire.

D'autre part, les arguments évoqués pour une augmentation du tarif de raccordement reposent sur le nécessaire équilibre de ce budget autonome de la Communauté de Communes. Cependant, il est évident que si tous les raccordements étaient faits à 1 300 € sur deux ans ou sur une seule année, les recettes pour ce service seraient les mêmes. L'augmentation de ce tarif pour la commune dès le 1^{er} janvier 2023 n'aura donc aucun impact pour palier un déséquilibre sans doute structurel de l'assainissement.

Enfin, à notre connaissance, il est important qu'un certain nombre de foyers soient raccordés rapidement afin de permettre le bon fonctionnement des stations d'épuration. Si cette augmentation de la participation au raccordement a pour but de faire en sorte que les propriétaires se raccordent le plus rapidement possible, il conviendrait d'étudier d'autres incitations, par exemple des prêts à taux zéro pour les travaux réalisés avant la fin de l'année, selon conditions de ressources.

En conséquence, pour toutes les raisons évoquées plus haut, je sollicite l'instauration d'une mesure particulière permettant le raccordement des propriétaires de la commune au réseau d'assainissement au tarif de 1 300 € jusqu'au 31 décembre 2023, comme prévu initialement. Dans une période de défiance grandissante envers les institutions dont les décisions sont de plus en plus perçues comme déconnectées de la vie quotidienne des habitants, il nous semble plus que jamais important de respecter les engagements pris.

Dans l'attente d'une réponse favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Sonia LOTH